

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**
Scrutateurs : M. Antonio **Todde** et Mme Concetta **Pino**
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 17 - séance du 30 août 2023
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. Chevillat lors de la séance du Conseil communal du 30 août 2023
- 7 Rapports sur préavis n° 04/08.2023 – section des infrastructures – demande d'un crédit de Fr. 140'000.00 pour financer l'assainissement du réseau d'éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de luminaires LED
- 8 Rapport sur le préavis n° 06/08.2023 – section des finances – arrêté d'imposition pour l'année 2024
- 9 Nomination d'une commission consultative pour les parkings dans la commune
- 10 Simples questions
- 11 Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé.e.s : Mme Catherine **Blouzard**, M. Steve **Bugnon**, M. Jérôme **Courtais**, Mme Simone **Dietschi**, M. Alain **Jouffrey**, M. Roland **Locher**, M. Yves **Morand**, Mme Sylvie **Perreten**, Mme Christie **Piquerez**, Mme Sandrine **Pittolaz-Croutaz**, Mme Thereza **Hungria**. M. Todaro **Carmelo**.

Absents: M. Guy **Gueritz**, M. Andreas **Rogenmoser**

51 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 26 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 17 de la séance du 30 août 2023

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

Demande de modification de M. Alexandre **Buvelot**:

P 159: M. Alexandre **Buvelot** revient sur l'exclusion du montant concernant les indemnités que l'ECA doit verser pour le remplacement des biens mobiliers que la COFIN ne prend pas en compte dans le montant net du financement à charge de la Commune, nécessaire à la reconstruction du CTC. Si tel était le cas il faudrait modifier le montant que le préavis prévoit d'amortir en 30 ans, le mobilier devant être amorti de manière plus rapide.

P 160: Si, comme l'a précisé M. Jan **Overbeck**, il faut tenir compte d'un montant global concernant les indemnités de l'ECA, Il reste donc bien un surcoût de CHF 2'365'868.- et non CHF 3'167'362.-, comme vous l'indiquez dans votre rapport. Soit : CHF 6'370'000.- moins CHF 4'004'132.-.

P 160: Cela veut dire que le tableau validé par la Municipalité est faux et que le montant de CHF 861'494.- doit être déduit des indemnités de l'ECA. Cela veut aussi dire que le montant prévu pour la reconstruction du CTC de CHF 6'370'000.- ne doit pas comprendre le mobilier. S'il le comprend, il doit être modifié et diminué du coût du mobilier.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

Le PV n°17 tel que modifié est accepté à la majorité

Avis favorables: 48

Avis contraire: -

Abstentions: 2

4) Communications du Bureau

Nous avons appris le décès de M. Daniel **Mamin** le 1^{er} septembre. Il était le beau-père de Mme Marie-Claire **Mamin** membre de notre Conseil. Un message de condoléance a été envoyé à la famille, au nom du Conseil et de la Municipalité par l'administration communale.

Je vous prie de vous lever afin d'observer un instant de silence à sa mémoire.

Sortie du Conseil

Rappel pour samedi comme annoncé. Le départ en car est maintenu à 8h30 devant l'administration communale. Visite du fort de Chillon à 9h30 pour 32 personnes et 1 personne visite le château. L'apéro au Château Maison Blanche à Yvorne vers 12h00, le repas, et la visite de la cave par le vigneron. Ensuite retour sur St-Prex avec le débriefing au carnotzet communal.

Elections Fédérales du 22 octobre

Je remercie les personnes qui se sont inscrites pour cette journée. Les informations pour les horaires, vous parviendront par le secrétariat.

Dates des séances retenues pour le 2^{ème} semestre de 2024

21 août - 25 septembre - 30 octobre - 11 décembre

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. Chevillat lors de la séance du Conseil communal du 30 août 2023

M. Le président ouvre la discussion.

M. Yves **Chevillat** est satisfait pour les points 1 et 2. Pour le point 3, je prends note de ne pas consulter les enfants, mais je le regrette. Le point 4 demande des précisions, notamment de quel horizon parlons-nous. Qu'en est il de la cinquième question sur le plan de végétalisation.

Mme Anouk **Gäumann** précise qu'une rencontre est prévue prochainement. Un bilan a déjà été fait, maintenant il faut faire des choix avec le Service de l'urbanisme. Il y a une volonté d'arboriser la commune, mais la priorité est le Cherrat et il y a un projet d'aller vers le lac. Mais aucune décision n'a encore été prise.

Mme Véronique **Savioz**: La priorisation est de reprendre l'arborisation à Saint-Prex.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** pose la question: Les conseillers et conseillères qui accepte la réponse de la Municipalité sont priées de lever la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

Avis favorables: 39

Avis contraires: 2

Abstentions: 9

La réponse à l'interpellation de M. Yves **Chevillat** est acceptée à la majorité.

7) Rapports sur préavis n° 04/08.2023 – section des infrastructures – demande d’un crédit de Fr. 140'000.00 pour financer l’assainissement du réseau d’éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de luminaires LED

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Jean-François **Chavannes** rapporteur pour la commission ad hoc
M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Nicolas **Cottier** rapporteur pour la CoFin

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

M. Pierre **Enderlin**: Qu’est-ce que la télégestion ?

M. Jean-François **Chavannes**: dans un premier temps, c’est un système de programmation par horloge qui sera mis en place. Mais il y a une possibilité ultérieure de télégestion qui permet de programmer individuellement ou par groupe de points lumineux. On peut mettre des systèmes de détecteurs.

Mme Sophie **Rouquette Studer**: Est-ce que ces nouveaux éclairages vont changer les habitudes d’éclairage sur la commune, modulations, changement d’horaire?

Mme Anouk **Gäumann**: Pour répondre à M. Pierre **Enderlin**, la télégestion exige une formation et pour le moment nous n’avons pas les ressources nécessaires pour la gérer. Mais c’est bien que les mâts soient déjà équipés. Une voiture pourra être détectée à plusieurs mètres. Pour la lumière, la détection se fera au plus haut des performances, mais je n’ai pas de réponse précise.

M. Philipp **Langer** est ce que le flot de lumière sera mieux dirigée vers la route et non plus comme actuellement vers les façades?

Mme Anouk **Gäumann**: Oui, c’est pour cela que les mâts sont coupés et l’éclairage sera dirigé là où il doit éclairer et non plus vers les façades.

M. Christian **Boillat** se questionne sur l’efficacité de cette gestion à distance, si on doit remplacer tous les lampadaires, est ce que dans dix ans la technologie sera toujours adaptée. Il s’inquiète de l’obsolescence technologique par rapport au planning du remplacement de tous les mâts de la commune.

Mme Anouk **Gäumann**: Tous les mâts sur la RC1 sont équipés et pour les autres il suffira d’ajouter un petit boîtier.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l’étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d’autoriser la Municipalité à assainir le réseau d’éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de luminaires LED;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 140'000.00;
3. d’admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d’admettre que la dépense soit amortie sur 10 ans, dès 2025, par tranches annuelles de Fr. 14'000.00, le solde la dernière année.

Le préavis n° 04/08.2023 est accepté à la majorité

Avis favorables: 49

Avis contraires: -

Abstentions: 1

8) Rapport sur le préavis n° 06/08.2023 – section des finances – arrêté d'imposition pour l'année 2024

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Nicolas **Cottier** rapporteur pour la CoFin

M. M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2024 annexé au dit préavis ;
2. d'admettre que cet arrêté n'entrera en vigueur qu'après son approbation par le Conseil d'Etat

Le préavis n° 06/08.2023 est accepté à l'unanimité

9) Nomination d'une commission consultative pour les parkings dans la commune

Le bureau vous propose avec l'offre des groupes :

Mme Céline Farine

Mme Sandrine Pittolaz

M. Marc Hauswirth

M. Sébastien Pittet

M. Marc-Antoine Siegwart

15) Simples questions

Mme Sylvie **Fuchs**: informe le Conseil que le CoDir de PRM a décidé de retirer le préavis pour la modification des statuts.

M. Fabrice **Dessaux**: Intervention fournie par M. Fabrice **Dessaux**

Réponse au PIC du 27.9.23

Je remercie la Municipalité pour sa réponse à ma motion lors du dernier Conseil. Et si je sais qu'elle partage une grande partie des préoccupations contenues dans celle-ci, et qu'elle ne reste pas les bras croisés, je trouve néanmoins que cette réponse n'est, politiquement, pas à la hauteur du problème énoncé. Pour le dire simplement, je crains un peu l'enterrement de première classe.

En Préambule : mes excuses si j'enfonce des portes ouvertes pour certain, mais ... La situation climatique devient plus instable que jamais. Enfin surtout instable pour nous... Le climat lui vit sa vie tranquillement et il nous survivra sans problème. C'est bien nous qui sommes en danger, ne l'oublions pas. Cet été plus de 150 arbres se sont couchés en quelques minutes à St-Prex et des gros dégâts sont encore à venir car beaucoup d'arbres sont en fin de vie à cause des sécheresses successives de ces dernières années. Nous avons eu beaucoup de chance (je sais de quoi on parle !) car aucun blessé ni de mort ne sont à déplorer.

D'autres communes pas si lointaines n'ont pas eu cette chance. Les forêts brûlent, les températures augmentent, les glaciers fondent, la sécheresse sévit, interrompue par des orages de plus en plus violents ... et tout ça se passe chez nous.

Quatre ans de suite les records de températures sont dépassés. Aujourd'hui, Chacun doit faire sa part pour se protéger de ces phénomènes, grande et petite nation, grande et petite commune également. Ce n'est plus un choix, c'est un devoir.

Permettez-moi de reprendre rapidement point par point, les sujets de la motion pour lesquels, à mon avis, notre Conseil attend encore une réponse et/ou un engagement :

Protection des ressources : ce quatrième point des priorités de la Municipalité n'est pas du tout abordé, et pourtant avec la tempête et la sécheresse de cet été il est hautement d'actualité. Ne faut-il pas établir un plan de reboisement ambitieux et englobant la totalité de la surface communale y compris les parties privées ? Ceci afin de faire un bilan complet et de pouvoir annoncer les mesures à prendre ? Ne doit-on pas déjà planifier de planter au moins 1000 arbres à St-Prex et ceci dès le printemps 2024. Que se passe-t-il au Chauchy ou les arbres disparaissent un à un depuis plusieurs années sans être remplacés ? Concernant la sécheresse, qu'est-il prévu pour celles qui ne manqueront pas de venir ? Où en est-on avec la zone inondable du Cherrat ? Donne-t-elle satisfaction ? D'autres sont-elles planifiées prochainement ? Et la canopée ? On en parle jusque dans La Balise mais beaucoup de nos platanes sont systématiquement ratiboisés à quelques mètres de hauteur... encore longtemps ?

Pour le Renoncement à présenter des objets non urgents, pas d'engagement à ce sujet. Nous demandons surtout qu'elle renonce à présenter des projets accessoires et/ou de confort ou carrément opposé au but atteindre comme par exemple un nouveau Port (alors que l'actuel contient au moins 30% de bateaux non utilisés) ou des courts de tennis (alors qu'il y en a plein dans nos alentours), ou l'éclairage du terrain de foot du vieux-moulin... etc...

Renforcer les compétences des commissions consultatives. Sauf erreur une motion a été déposée pour rattacher la CDD au conseil, j'y suis favorable, pour autant que de son côté les préavis présentés soient également sérieusement étoffés sur ce sujet ce qui n'est pas le cas actuellement. Si on regarde le dernier préavis important, celui du centre de tri : rien sur le bilan carbone du construit, rien sur sa neutralité non plus, rien sur les options de tri choisit, le recyclage, le circuit court etc... On ne parle pratiquement que de finance, et c'est bien évident très important de le faire, mais nous pensons que l'étude d'impact énergétique et climatique l'est au moins tout autant. Alors non, pas d'accord avec la réponse de la Municipalité à ce sujet, le travail de la CDD doit être fortement renforcé au risque sinon de n'être qu'une coquille vide.

Enfin dans ces conclusions la réponse de la Municipalité s'engage à continuer, le cas échéant à initier des projets... s'engager le cas échéant, c'est presque un oxymore et un peu mou comme engagement !

Le futur proche c'est la sobriété, moins consommer mais mieux consommer. Ce n'est déjà pratiquement plus un choix même si aucun politique n'est assez fou pour le dire. Alors mettons nous tout de suite au travail, le Conseil derrière la Municipalité et tirons tous à la même corde.

M. Marc-Antoine **Siegwart**: «Même si on se rejoint sur certains points que vous avez défendus, je m'interroge, nous sommes dans les simples questions, quelle est la simple question que vous avez posée ? La rhétorique que vous avez développé faisait partie du débat qui a eu lieu dans cette Assemblée lors de la dernière séance et donc il fallait être là ou déléguer quelqu'un pour répondre à votre place. A mon sens, c'est une intervention qui ne rentre pas dans le cadre de notre ordre du jour. Je ne reviens pas sur le fond mais seulement sur la forme. »

Mme Sophie **Rouquette Studer** rappelle que lors de la dernière séance du Conseil, M. Stéphane **Porzi**, en l'absence de M. Fabrice **Dessaux**, s'était engagé à ce qu'une discussion soit reprogrammée autour de cette motion. « J'ai été surprise de ne pas voir cela à l'ordre du jour. Néanmoins, c'est un sujet d'actualité brûlant et on ne va pas pouvoir échanger ce soir, autour de ce thème. Il est urgent de reprogrammer une discussion et de ne pas l'évacuer bêtement pour des questions de procédure. »

Elle remercie la Municipalité d'avoir tenu ses engagements concernant l'accès au jardin et le dégagement du passage au nom des écoliers, enseignants et parents.

M. Louis-Claude **Pittet** précise qu'un point autour de ce sujet (en lien avec la motion PIC) sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Jan **von Overbeck**: En réponse à M. Fabrice **Dessaux**, précise que les communes ont reçu en consultation la nouvelle loi du canton sur l'énergie. Si elle passe, il faudra se soumettre à pas mal de points que vous avez soulevés. Cela sera à l'ordre du jour de la prochaine séance et on pourra l'intégrer à la discussion.

Mme Anouk **Gäumann** intervient à propos du Chauchy, sujet qui la touche particulièrement car elle y enseigne. A propos des deux arbres plus que centenaires dont l'un a dû être abattu et l'autre est tombé pendant la tempête. On va replanter plus qu'avant autour du Chauchy mais pas tout de suite, car selon les conseils du paysagiste, il faut attendre un peu.

M. Jacques **Rochat** rebondit sur la réponse de Mme Anouk **Gäumann** et demande quelles essences seront replantées en fonction du changement climatique.

M. Anouk **Gäumann** répond que les essences seront adaptées au changement climatique, notamment la hauteur des arbres ainsi que leur prise au vent.

M. Jacques **Rochat** précise que les arbres étaient condamnés dès l'époque où on a construit le trottoir. Si on ne laisse pas assez de place autour des arbres, les suivants seront condamnés tout pareil.

Mme Véronique **Savioz**: A propos du choix des arbres qui seront replantés, nous allons nous entourer de spécialistes pour avoir une vision à long terme qui tient compte du changement climatique. Il faut anticiper et replanter des arbres qui vont supporter ce changement climatique.

La parole n'est plus demandée, M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion.

16) Contre-appel.

La séance est levée à 21h.

Le Président
Claude-Louis Pittet



La Secrétaire
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 27 septembre 2023**

Communication n° 30/09.2023

Objet: chantier du Pont-Levis – remplacement de la conduite d’eau potable et renouvellement de l’éclairage public

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal a accordé, début 2022, à la Municipalité un crédit global de Fr. 213'100.00 pour entreprendre le remplacement de la conduite d’eau potable et le renouvellement de l’éclairage public à la rue du Pont-Levis, via le prévis n° 17/12.2021.

Ces travaux se sont déroulés entre mi-mars à début juin 2022. Ils sont terminés.

Le bureau d’ingénieurs hydrauliques Miaz & Weisser SA qui s’est occupé de ce chantier nous a transis les décomptes finaux.

Une économie de l’ordre d’un peu moins de 6% a été réalisée. Celle-ci est principalement due aux prix particulièrement compétitifs des différentes entreprises adjudicatrices et à l’absence d’imprévus importants, ceci malgré la pose d’une vanne d’arrêt supplémentaire et la construction de deux chambres de tirage.

A relever que nous avons reçu dernièrement une subvention de l’ECA d’un montant de Fr. 3'335.– pour le remplacement de la conduite d’eau potable et que la maison Signal nous a offert le travail complémentaire de marquage au sol dans le carrefour rue du Motty / rue du Pont-Levis, pour s’excuser du retard.

La Municipalité

Saint-Prex, le 27 septembre 2023/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s’adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 27 septembre 2023**

Communication n° 31/09.2023

Objet: action de nettoyage «Clean-up Day 2023»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Environ 25 personnes ont répondu à l'invitation de participer le 16 septembre écoulé à l'action de nettoyage «Clean-up Day».

L'objectif principal de cette journée était de nettoyer la Commune et de sensibiliser la population à la gestion responsable des déchets.

Ces bénévoles ont nettoyé différents secteurs de la Commune entre 8h30 et 11h30. Ils ont collecté au total environ 70 kg de déchets.

Ces déchets se composent principalement de plastiques, de déchets incinérables en tout genre, de papiers, de canettes, de bouteilles en verre et en PET, mais aussi d'une quantité impressionnante de mégots de cigarettes (environ 2500).

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui, grâce à leur engagement et à leur dévouement, ont contribué au succès de cette action. Nous espérons susciter l'engouement des citoyens pour les prochaines éditions.

La Municipalité

Saint-Prex, le 27 septembre 2023/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72